

COLLECTE DU PLASTIQUE AGRICOLE

 <h3>MATIÈRES ACCEPTÉES</h3> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Emballages de balles rondes et carrées <input checked="" type="checkbox"/> Emballages en tube (boudin) <input checked="" type="checkbox"/> Toiles de plastique (silo fosse) <input checked="" type="checkbox"/> Plastiques de serre <input checked="" type="checkbox"/> Wrapping de palette <input checked="" type="checkbox"/> Polythène 	<h3>MATIÈRES REFUSÉES</h3> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Cordes et filets <input checked="" type="checkbox"/> Plastiques de paillis <input checked="" type="checkbox"/> Tubulures et boyaux <input checked="" type="checkbox"/> Contenants et autres plastiques rigides <input checked="" type="checkbox"/> Toiles et sacs tissés ou multimatières ex.: Big bags, sacs de moulée, etc. <input checked="" type="checkbox"/> Sacs de poubelle  
---	--

CONSIGNES À RESPECTER

- Au bord du chemin la veille de la collecte :
En petits ballots de moins de 50 lbs (25 kg)
 ex.: roulés et attachés avec une bande de plastique;
 OU dans des **bacs roulants** clairement identifiés « Plastique agricole ».

- **NE PAS** mettre les plastiques dans des **big bags** ou dans des **barils**;
- Les plastiques doivent être **propres** et **accessibles**.



COLLECTE DU PLASTIQUE AGRICOLE

Autres informations pertinentes

DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS DE COLLECTE :

1 En ballots de moins de 50 lbs (25 kg) en bordure de la route;

2 Dans un **bac roulant** bien identifié « plastique agricole » ;

3 Dans un conteneur.

➤ Location de conteneur :
SD Taylor Transport
(819) 889-2893

➤ Si vous demandez un nouveau conteneur SVP informez la MRC.



PROPRETÉ ET ACCESSIBILITÉ

- Exempt matières organiques (fumier, terre, foin, morceaux de métal, etc.) ;
- Exempt d'eau, de glace ou de neige (autant que possible).
- Rien devant les ballots, les bacs ou le conteneur ;

RESPECT DES CONSIGNES :

Si les consignes ne sont pas respectées l'entrepreneur se réserve le droit de **ne pas ramasser** vos plastiques.

Vous recevrez alors **un avis** indiquant la raison pour laquelle votre plastique n'a pas été ramassé.

MAUVAISES CONDITIONS :

Lors de périodes saisonnières difficiles, la collecte pourrait être retardée.

Dans ce cas, **laissez les plastiques à leur point de collecte habituel**, assurez-vous qu'ils soient accessibles, ils seront ramassés dès que possible.

PERSONNE RESSOURCE :

Valéry Collin, technicienne en environnement
MRC de Coaticook

 (819) 849-7083 poste 252

 environnement@mrcdecoaticook.qc.ca